

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_6_6

L' an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 30

**Objet : Création d'un emploi de
Technicien principal territorial
de 2e classe (catégorie B) pour
le portage du projet Pleine
Nature au sein de la SPL à
temps complet à compter du 01
-08-2023**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Joël FOURNIER, Président, expose à l'assemblée :

Conscientes des enjeux liés au développement des activités de pleine nature pour la destination, les Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume-Drobie ont voté à l'automne 2022 leur engagement pour la mise en œuvre d'une stratégie pleine nature.

Cette stratégie s'articule autour de 7 axes et se déclinera en plan d'actions pluriannuel.

Afin de garantir la cohérence globale, la SPL Cévennes d'Ardèche, cofinancée à part égale par les deux Communautés de communes, a été missionnée pour piloter et coordonner la stratégie, définir le plan d'action en partenariat avec les acteurs impliqués (communes, professionnels et associations), assurer la coordination des programmes et évaluer les actions.

La réussite de ce projet passe par une coordination et un portage efficace nécessitant un agent à temps complet. Cette coordination bénéficie déjà de financements Etat (FNADT), d'autres dossiers de subvention sont en cours de montage.

L'agent en charge de cela auprès de la SPL a été placée en disponibilité pour convenances personnelles au 1er juillet 2019. Elle est, pour l'heure, administrativement rattachée au Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Au 1er juillet 2019 elle a été embauchée par la Société Publique Locale Cévennes d'Ardèche dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée d'opération dans le cadre des dispositions de l'article L 1223-8 du Code de Travail. Ce contrat d'opération a été conclu pour une durée minimale de 3 ans dans le cadre du financement du projet Recreator. Il a fait l'objet d'un avenant d'une année à compter du 1er juillet 2022 dans le but de préparer la candidature Pole Pleine Nature et l'élaboration de la stratégie pleine nature.

Avec la fin du contrat en CDI d'opération au 30 juin 2023, il convient de prolonger les missions de cet agent par une mutation au sein de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes en vue d'un détachement au sein de la SPL Cévennes d'Ardèche.

Ainsi il est proposé de créer à compter du 01/08/2023 un emploi permanent de Technicien principal de 2ème classe de catégorie B à temps complet de 35 heures.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,**

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230619-D_2023_6_6-DE

Vu le tableau des effectifs,

DECIDE :

- De créer un emploi permanent sur le grade de Technicien principal de 2^e hiérarchique B pour effectuer les missions de Chef de projet Pôle Pleine Nature à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/08/2023.
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget et de ceux à venir.
- D'autoriser le Président à signer tous les arrêtés et documents afférents à la présente décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 19/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le